

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Treize du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS (excusée ; pouvoir donné à Christian THENARD) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE.

**Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**PARTICIPATION DE LA VILLE AU  
COLLOQUE NATIONAL FRANCE  
STATION NAUTIQUE - LES 7 ET 8  
NOVEMBRE 2018 À PARIS**

**CM-2018-5S-CAB-79**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°CM-2015-8S-DIRCAB-94 en date du 15 octobre 2015, relative aux modalités de prise en charge des frais de mission et de formation des élus ;

**Considérant** que la Ville est détentrice du label de l'association "FRANCE STATION NAUTIQUE" ;

**Considérant** son adhésion au conseil de Station Nautique ;

**Considérant** la volonté de la Ville de valoriser son littoral et de développer l'organisation du nautisme sur son territoire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** De prendre en charge les frais liés au titre de transport de monsieur José SEVERIEN, 1er adjoint au maire, en vue de sa participation au colloque national France Station Nautique.

**Article 2 :** D'imputer la dépense au budget de la Ville.

**Article 3 :** D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

14 NOV. 2018

Et publication ou notification  
le

14 NOV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 13 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire ~~empêché~~  
Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN -



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participation de la Ville au Colloque National France Station Nautique - les 7 et 8 novembre 2018 à Paris

---

Date de transmission de l'acte : 14/11/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 14/11/2018

---

Numéro de l'acte : CM20185SCAB79 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181113-CM20185SCAB79-DE

---

Date de décision : 13/11/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.3. Autres